

**RESOLUTION**

**sur l'étude concernant le fonctionnement des bureaux  
de l'OIT dans les pays industrialisés**

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle le 4 octobre 1991,

**INQUIET** des répercussions que l'étude concernant les bureaux de correspondance pourrait avoir sur la sécurité d'emploi du personnel employé dans ces bureaux,

**DONNE MANDAT** au Comité du Syndicat de faire part de son inquiétude à l'Administration et de prendre toutes mesures utiles pour protéger les intérêts du personnel des bureaux de correspondance.

---